

Convocation du 04 avril 2025

En Exercice : 10 L'An Deux Mil vingt-cinq
Présents : 07 Le quatorze avril à dix-neuf heures et trente minutes
Votants : 10

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard KERMOAL, Maire.

Présents : MM. & MMES Bernard KERMOAL, Maire, Florence BATREL, Fabrice MARTRAGNY, Adjoint au Maire, Yohann BOUSSARD, Marie-Claude FERMY, Xavier DELOMEZ, Viviane VICTOR, Conseillers.

Absents excusés : MMES C. GUILLOUET (pouvoir à F. BATREL), G. BOUTRAIS (donne pouvoir à F. MARTRAGNY) et M. E. BOURDET (donne pouvoir à M-C. FERMY)

MME Marie-Claude FERMY est désignée secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Procès-Verbal de la précédente réunion de Conseil Municipal (en date du 20 mars 2025) ayant été bien reçu par tous les membres, Monsieur Bernard KERMOAL, Maire, ne fait mention que des titres et des délibérations prises.

Le Procès-Verbal de la séance du 20 mars 2025 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

N° 2025 - 14 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Rapporteur : Le Maire

Pour rappel, le Compte de Gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif sans disposer de l'état de la situation de l'exercice clos par le trésorier principal.

Suite à la présentation, le Conseil Municipal est amené à délibérer afin :

- 1) **De constater** que le Compte de Gestion 2024 du budget principal est conforme au Compte Administratif 2024 du budget principal ;
- 2) **De déclarer** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le trésorier principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- 3) **D'approuver** le Compte de Gestion dressé par le trésorier principal ;
- 4) **D'autoriser** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Vote (s) pour : 10

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 0

Rapporteur : Le Maire

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité un président de séance, le plus ancien des conseillers : Marie-Claude FERMY. Madame Florence BATREL 1^{ère} Adjointe présente le Compte Administratif 2024 qui s'établit ainsi :

	RESULTAT CLÔTURE EXERCICE 2023	Part affecté à l'investissem ent en 2024	RESULTAT EXERCICE 2024	RESULTAT CLÔTURE 20234	RAR 2024
Dépenses investissement			142 721.36 €		136 258.00 €
Recettes investissement			111 451.49 €		0 €
TOTAL INVESTISSEMENT	125 121.51 €		31 269.87 €	93 851.64 €	
Dépenses de fonctionnement		0 €	227 516.93 €		
Recettes de fonctionnement			256 399.76 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	231 333.53 €	0 €	28 882.83 €	260 216.36€	
TOTAL	356 455.04 €	0 €	-2 387.04 €	354 068.00 €	136 258.00 €

Suite à la présentation, le Conseil Municipal est amené à délibérer afin :

- 1) **D'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus ;
- 2) **De constater** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fond de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) **D'approuver** le Compte Administratif 2024 ;
- 5) **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

Vote (s) pour : 09 *Le Maire ne prends pas part au vote*

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 0

Rapporteur : le Maire

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BATREL 1^{ère} Adjointe après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2024 dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

	RESULTAT CLÔTURE EXERCICE 2023	Part affecté à l'investissem ent en 2024	RESULTAT EXERCICE 2024	RESULTAT CLÔTURE 20234	RAR 2024
Dépenses investissement			142 721.36 €		136 258.00 €
Recettes investissement			111 451.49 €		0 €
TOTAL INVESTISSEMENT	125 121.51 €		31 269.87 €	93 851.64 €	
Dépenses de fonctionnement		0 €	227 516.93 €		
Recettes de fonctionnement			256 399.76 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	231 333.53 €	0 €	28 882.83 €	260 216.36€	
TOTAL	356 455.04 €	0 €	-2 387.04 €	354 068.00 €	136 258.00 €

Suite à la présentation, le Conseil Municipal a délibéré afin d'affecter le résultat comme suit :

- 1) 001 Excédent d'investissement reporté au Budget Principal 2025 : 93 851,64 €
- 2) 1068 Affectation du résultat (solde RAR-résultat global investissement 2024) : 42 406,36 €
- 3) 021 Virement de la section de fonctionnement : 147 667,00 €
- 4) 002 Excédent de fonctionnement reporté au BP 2025 (excédent global-besoin financement) : 217 810,00 €

Vote (s) pour : 10

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 0

N° 2025 - 17

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Rapporteur : Le Maire

Il est proposé de maintenir aux mêmes taux que l'an dernier les deux impôts locaux (TF Bâti et TF Non Bâti). Le produit fiscal attendu est donc de 167 736 € contre 165 068 € en 2024.

	TAUX	BASES D'IMPOSITION	PRODUIT FISCAL ATTENDU
Taxe Foncière sur le Bâti dont taux départemental de 22.10%	31.40 %	467 600 €	146 826 €
Taxe Foncière sur le Non Bâti	16.09 %	38 500 €	6 195 €
Taxe d'Habitation	5.12 %	287 400 €	14 715 €
TOTAL			167 736 €

L'état 1259 (état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025) est joint à la présente délibération et définit le montant total prévisionnel 2025 au titre de la fiscalité directe locale à hauteur de 80 484 €, montant reporté au chapitre 73 impôts et taxes de la section recettes fonctionnement du budget primitif 2025.

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale ;

Suite à la présentation, le Conseil Municipal est amené à délibérer afin :

- 1) **D'approuver** les taux d'imposition des taxes présentés dans le tableau ci-dessus ;
- 2) **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération ;

3) **De charger** le Maire de notifier cette délibération à l'administration fiscale.

Vote (s) pour : 10

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 0

N° 2025 - 18

VOTE DES SUBVENTIONS 2025

Rapporteur : le Maire

Il est proposé d'allouer les subventions de fonctionnement comme il suit :

	Voté en 2025	Imputation Budget
Bessin Nord	75,00	65748
Association du Blanc Moutier	115,00	65748
Comité des Fêtes St Côme	115,00	65748
Les Copains du Vent	115,00	65748
Croix rouge Française (unité du Bessin Virois)	110,00	65748
Ass. Défense contre la Mer	115,00	65748
Ligue contre le Cancer	110,00	65748
Comité des fêtes (feu artificiel)	1 500,00	65748
Sword Longe Cote	115,00	65748
A.D.M.R	110,00	65748
Les restaurants du cœur	110,00	65748

TOTAL DES SUBVENTIONS

2 590,00 €

Suite à la présentation, le Conseil Municipal est amené à délibérer afin :

- 1) **D'allouer** les subventions de fonctionnement selon le tableau ci-dessus ;
- 2) **D'inscrire** les crédits au budget principal 2025 ;
- 3) **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote (s) pour : 10

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 0

N° 2025 - 19

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Rapporteur : le Maire

Madame Florence BATREL 1ère adjointe, fait une présentation détaillée du budget primitif 2025 de la commune. Il est rappelé au Conseil Municipal que le budget est voté par chapitre.

Le budget primitif 2025, proposé aux membres du Conseil Municipal s'équilibre comme il suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses : 503 342,00 €	Dépenses : 379 925,00 €
Recettes : 503 342,00 €	Recettes : 379 925,00 €

Suite à la présentation, le Conseil Municipal est amené à délibérer afin :

- 1) **D'approuver** le budget primitif 2025 tel que présenté dans l'annexe jointe ;
- 2) **De voter** les deux sections du budget par chapitre conformément à l'annexe jointe ;
- 3) **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote (s) pour : 10

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 0

POINT URBANISME

Rapporteur : Mme Florence BATREL, 1^{ère} Adjointe au Maire

Demandes en cours d'instruction :

- PC 014 565 25 00001, Mme MARTRAGNY N, sis 1, rue Duteur, pour la rénovation et une extension ;
- DP 014 565 25 00002, MME TETELIN sise 6, allée de la Mer pour le déplacement des abris de jardin, le remplacement des baies et la pose de clôture/portail ;

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Travaux entrée Est :

Les travaux sont en cours depuis le 26 mars 2025, la RD514 est fermée à la circulation depuis le 07 avril 2025.

Fibre optique :

Le fourreau fibre optique pour la mairie a été posé par AGEM. Il faudra appeler Orange pour effectuer la pose de la fibre.

Chemin des Bréoles :

la partie en dénivelé est à restructurer ; il y a des ornières importantes dangereuses notamment pour les cyclistes, type de réaménagement à étudier.

Site internet :

rendez-vous fixé avec Iterrenet (M. Leroy) le 16 avril 2025 à 18h00 pour la commission communication.

Eglise :

- ♦ ordre de service pour phase PRO signée le 08/04/2025 ;
- ♦ demande de subvention au titre du patrimoine historique du CD14 : le dossier a été déposé sur le guichet mais il doit être complété à l'issue de l'appel d'offres, les devis non signés doivent être fournis pour l'étude de la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, en l'absence de questions diverses, la séance est close à 21h30
Clos les jours, mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance

Marie-Claude FERMY



Le Maire,



Bernard KERMOAL